

Compte Rendu SNPTES du groupe de travail sur les dossiers de promotions du 28 juin 2022

Groupe 1 (ITRF, Personnels Sociaux et de Santé)

Bonjour à toutes et à tous,

Le groupe de travail pour les promotions par Tableau d'Avancement (changement de grade) s'est aussi réuni.

Résultats des promotions par liste d'aptitude (LA) au titre de l'année 2022.

- IGR : 1 promotion sur 32 pour l'Université de Lorraine ;
- IGE : 5 promotions sur 181 pour l'Université de Lorraine ;
- ASI : 3 promotions sur 85 pour l'Université de Lorraine ;
- TECH : 6 promotions sur 291 pour l'Université de Lorraine.

Toutes nos félicitations à nos collègues qui ont bénéficié de ces promotions !

Pour les promotions en TECH, le Ministère a décidé unilatéralement (aucune circulaire) de retirer les dossiers des collègues classés 2 et 3 par l'UL. Il considère que ces dossiers de BAP A relèvent de la LA exceptionnelle (repyramidage LPR juillet 2022).

Pour le SNPTES cette décision est inadmissible (aucune concertation ni information du Ministère) et incompressible puisqu'elle n'est même pas appliquée à l'ensemble des BAP recherches (A, B, C, D, E et F). En effet, des dossiers de BAP B et C ont été conservés.

Le SNPTES classera les deux dossiers des collègues lésés par cette décision en premier et deuxième sur la liste de la LA exceptionnelle de juillet. Si tout se passe bien, ils devraient aussi bénéficier d'une promotion en septembre 2022 comme leur collègue.

Cette décision du Ministère sans cadre clair va compliquer le classement des dossiers pour les futures LA de janvier.

Promotion par Tableau d'Avancement (TA) 2022 ITRF :

La réunion est ouverte par Mme Doriat-Duban VP RH et M. Lajoux DRH.

Comme à son habitude, le SNPTES est intervenu pour remercier le service des Ressources Humaines pour l'organisation des journées de préparation, sa disponibilité et la mise à disposition des documents nécessaires.

Il a rappelé dans les grandes lignes ses critères d'analyse des dossiers :

- la prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et son engagement en s'appuyant sur une analyse fine des éléments relatés dans son dossier : la cohérence des rapports d'aptitude professionnelle et d'activité, le CV et les organigrammes Les principaux éléments considérés sont les compétences, l'étendue des responsabilités et l'environnement professionnel.
- le parcours professionnel de l'agent : les formations suivies, le mode d'accès au corps, l'évolution des compétences et des responsabilités.
- l'ancienneté n'intervient que pour départager deux dossiers jugés de même valeur.
- Afin d'éviter un cumul de promotions trop rapprochées, préjudiciable aux carrières du plus grand nombre des personnels, nous avons pris en compte la date de la dernière promotion (tableau d'avancement ou liste d'aptitude).
- L'effectif de ce classement est établi en adéquation avec les possibilités nationales et la taille de l'établissement.

Le SNPTES a aussi soulevé quelques situations particulières rencontrées pendant l'analyse des dossiers : problème de hiérarchie, problème de BAP, avis du supérieur hiérarchique.

Le rapport d'activité est limité officiellement à 2 pages, une tolérance est acceptée, mais par équité avec les autres dossiers **tout dossier de 3 pages et plus n'est pas analysé** Faites attention aussi à la taille de la police de caractères (supérieure à 11). Les organigrammes doivent être clairs, compréhensibles et la place de l'agent repérable facilement.

Attention tous les items du rapport d'aptitude doivent **contenir des appréciations** ! il ne s'agit pas de donner une liste d'activités mais d'indiquer comment elles sont effectuées. Pour faciliter la lecture du dossier, il est important que **l'avis (extrêmement favorable) soit porté dans la dernière phrase du rapport d'aptitude** pour être bien mis en valeur. Le SNPTES a encore dénoncé de trop nombreux dossiers où l'avis final n'est pas en cohérence avec les avis portés dans les items du rapport d'aptitude, ce qui pénalise ces collègues.

Concernant les Tableaux d'Avancement 2022 ITRF Catégories A et B, vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'informations.

Nombre de possibilités de promotions par TA et examens professionnels (EP) au niveau national et académique en 2022.

- TA IGR HC : **39** (42 en 2021)
- TA IGR 1C : **159** (161 en 2021)
- TA IGE HC : **399** (362 en 2021)
- TA TECH CE : **175** (142 en 2021)
- TA TECH CS : **602** (320 en 2021)



- Examen Professionnel IGR HC : **91** (100 en 2021)
- Examen Professionnel TECH CE : **175** (143 en 2021)
- Examen Professionnel TECH CS : **603** (321 en 2021)

Pour augmenter vos chances de promotion **vos élus SNPTES vous encouragent vivement à passer les examens professionnels**, si vous en avez la possibilité.

TA Technicien CS :

Conditions de promouvabilité : être TECH CN, 6^{ième} Echelon depuis 1 an et 5 ans en Cat B au 31 décembre 2021.

Cette année, le nombre de promotions a doublé au niveau national (602 contre 321 l'an dernier).

2021 : 11 dossiers classés en GT et 9 promotions sur 320 au niveau national et 3 Examen Pro.

2022 : 29 dossiers remontés majoritairement en BAP J sur 97 promouvables.
83 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 18 dossiers.

TA Technicien CE :

Conditions de promouvabilité : être TECH CS, 6^{ième} Echelon depuis 1 an et 5 ans en Cat B au 31 décembre 2021.

2021 : 7 dossiers classés en GT et 4 promotions sur 142 au niveau national et 2 Examen Pro.

2022 : 46 dossiers remontés majoritairement en BAP J sur 79 promouvables.
93 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 9 dossiers.

TA Ingénieur d'Etudes HC :

Conditions de promouvabilité : être IGE CN, 8^{ième} Echelon depuis 1 an et 9 ans en Cat A au 31 décembre 2021.

2021 : 12 dossiers classés en GT et 12 promotions sur 362 au niveau national.

2022 : 53 dossiers remontés majoritairement en BAP J et E sur 102 promouvables.
94 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 14 dossiers.

TA Ingénieur de Recherche 1C :



Conditions de promouvabilité : être IGR 2C et au 7^{ième} Echelon au 31 décembre 2020

2021 : 5 dossiers classés en GT et 5 promotions sur 161 au niveau national.

2022 : 12 dossiers remontés majoritairement en BAP B et C sur 27 promouvables.

83 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 4 dossiers.

TA Ingénieur de Recherche HC :

Conditions de promouvabilité : être IGR 1C et au 5^{ième} Echelon au 31 décembre 2021.

2021 : 0 dossier classé en GT sur 42 au niveau national, une promotion par Examen Pro 1.

2022 : 2 dossiers remontés sur 11 promouvables.

100 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 1 dossier

TA Ingénieur de Recherche HC HEB :

L'échelon spécial est contingenté à 10% des effectifs au niveau national.

Conditions de promouvabilité :

Vivier 2 : être IGR HC et être au 4^{ième} Echelon depuis 3 ans au 31 décembre 2021.

Vivier 1 : être IGR HC HEA et avoir occupé des fonctions de direction, d'encadrement, de coordination ou de recherche reconnue au niveau international au cours des 4 années précédant le TA.

2021 : 5 dossiers remontés et 2 promotions (Vivier 1 et 2).

2022 : 9 dossiers remontés sur 24 promouvables.

89% d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 5 dossiers.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus SNPTES en CPE groupe 1 :

Anne Reveille, Lionel Vernex-Loset, Jean-Michel Girardet, Joëlle Thiery, Franck Demeurie, Cécile Mangavel, Chantal Longeaux, Claude Naudin, Olivier Français, Serge Carrega, Carole Ruhlmann, Audrey Grandgirard, Alexandra Vauclaire, et Latifa Zoua.